

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2015

ÉCONOMIE BLEUE - (N° 2964)

Retiré

AMENDEMENT

N° CD9

présenté par

M. Arnaud Leroy, rapporteur

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 8, insérer l'article suivant:

Après le mot : « assimilés », la fin du 4° de l'article L. 722-1 du code rural et de la pêche maritime est supprimée.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel (déplacement du II de l'article 14).